

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 - France

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Hempel's Curing Agent 95078
Identité du produit : 9507810000, 000C8EEA
Type de produit : Durcisseur

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaine d'emploi : Utilisé uniquement comme partie des produits en deux ou multicomposants
Mélange prêt à l'emploi : (Voir composant base)
Utilisations identifiées :  Applications professionnelles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations relatives à la société : Hempel (France) S.A.S.
5 rue Jean Monnet
60000 Beauvais, France
Tel.: + 33 (0) 344 08 28 90
hempel@hempel.com

Date d'édition : 6 Mai 2025
Date de la précédente édition : 21 Novembre 2023.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)
+33 (0) 1.45.42.59.59 (ORFILA)
Voir la section 4 de la fiche de données de sécurité (premiers secours).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË (orale)
Skin Corr. 1C, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE
Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE
Aquatic Chronic 2, H411	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention :  Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage.
Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention :  Recueillir le produit répandu. EN CAS D'INHALATION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingrédients dangereux :  Reaction products of Isophorone diamine and, BADGE and, 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4, phenyleneoxymethylene)]bisoxirane
alcool benzylique
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants :  Non applicable.

Avertissement tactile de danger :  Non applicable.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Indice: 603-057-00-5	≥10 - ≤25	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 ETA [oral] = 1200 mg/kg	[1]
dioxyde de titane	REACH #: 01-2119489379-17 CE: 236-675-5 CAS: 13463-67-7 Indice: 022-006-00-2	≥10 - ≤25	Carc. 2, H351 (inhalation)	[1] [*]
bis(isopropyl)naphthalène	REACH #: 01-2119565150-48 CE: 254-052-6 CAS: 38640-62-9	≥3 - ≤5	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 1, H410 M [chronique] = 1	[1]
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl) phénol	REACH #: 01-2119560597-27 CE: 202-013-9 CAS: 90-72-2	≥3 - ≤5	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 ETA [oral] = 1200 mg/kg	[1]
amide wax	REACH #: 01-0000017860-69 CE: 432-430-3	≥1 - ≤3	Aquatic Chronic 4, H413	[1]
acide salicylique	REACH #: 01-2119486984-17 CE: 200-712-3 CAS: 69-72-7	≥1 - <3	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361d ETA [oral] = 891 mg/kg	[1]
hexaglycérine	Indice: 607-732-00-5 REACH #: 01-2119486799-10 CE: 201-074-9 CAS: 77-99-6	≤0.3	Repr. 2, H361fd	[1]
Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[*] La classification comme cancérigène par inhalation ne s'applique qu'aux mélanges mis sur le marché sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules de dioxyde de titane de diamètre aérodynamique ≤ 10 µm non liées à l'intérieur d'une matrice.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de respiration irrégulière, de somnolence, de perte de conscience ou de crampes : Appelez 112 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours).

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter immédiatement un médecin.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Inhalation :	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne rien administrer par voie orale. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.
Contact avec la peau :	Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants. Dans le cas de brûlures rincer à grande eau jusqu'à la disparition de la douleur. Pendant le lavage enlever les vêtements de la zone affectée à moins qu'ils soient incrustés dans la peau. Si un traitement hospitalier est nécessaire, le lavage doit se poursuivre durant le transfert et jusqu'à ce que le personnel hospitalier prenne en charge le traitement.
Ingestion :	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Pencher la tête vers le bas pour que les vomissements ne retournent pas dans la bouche ou la gorge.
Protection des sauveteurs :	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux :	Provoque de graves lésions des yeux.
Inhalation :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau :	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion :	Nocif en cas d'ingestion.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux :	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmolement rougeur
Inhalation :	Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau :	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Ingestion :	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant :	Si l'on a inhalé les vapeurs issues de la décomposition du produit, les symptômes peuvent être retardées. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements spécifiques :	Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction :	Recommandé: mousse antialcool, CO ₂ , poudre, eau atomisée. Ne pas utiliser: jet d'eau
-----------------------	--

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange :	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
--	--

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone oxydes d'azote oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau. Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact direct avec des matériaux renversés Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'inhalation de vapeur et de jet du vaporisateur. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Pour les équipements de protection individuelle appropriés, voir le chapitre 8. Toujours conserver dans des récipients de la même matière que celle du récipient d'origine.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie. À conserver hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de: agents oxydants, bases fortes, acides forts. Ne pas fumer. Empêcher l'accès aux personnes non autorisées. Les récipients qui ont été ouverts doivent être bien refermés et conservés verticaux pour prévenir tout écoulement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la Fiche Technique séparée pour des recommandations ou des solutions spécifiques au secteur industriel.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	

Indices d'exposition biologique

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	

Procédures de surveillance recommandées

Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Nom du produit/composant	Type - Population - Exposition	Valeur	Effets
Alcool benzylique	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	22 mg/m ³	Effets: Systémique
bis(isopropyl)naphthalène	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	8 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	4.3 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	30 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	0.53 mg/m ³	Effets: Systémique
acide salicylique	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	0.15 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	2 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
hexaglycérine	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	5 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	0.94 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	3.3 mg/m ³	Effets: Systémique

Concentrations prédites avec effet

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur
Alcool benzylique	Sol - Facteurs d'Évaluation	0.456 mg/kg wwt
	Usine de Traitement d'Eaux Usées - Facteurs d'Évaluation	39 mg/l
	Sédiment - Facteurs d'Évaluation	5.27 mg/kg wwt
	Sédiment d'eau de mer - Facteurs d'Évaluation	0.527 mg/kg wwt
	Marin - Facteurs d'Évaluation	0.1 mg/l
	Eau douce - Facteurs d'Évaluation	1 mg/l
bis(isopropyl)naphthalène	Eau douce	0.236 µg/l
	Eau de mer	0.0236 µg/l
	Sédiment d'eau douce	0.853 mg/kg dw
	Sédiment d'eau de mer	0.085 mg/kg dw
	Sol	0.171 mg/kg dw
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Usine de Traitement d'Eaux Usées	0.15 mg/l
	Eau douce	0.084 mg/l
	Eau de mer	0.0084 mg/l
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	0.2 mg/l
acide salicylique	Sédiment d'eau douce	1.42 mg/kg
	Sol	0.166 mg/kg
	Eau douce	0.2 mg/l
	Eau de mer	0.02 mg/l
	Sédiment d'eau de mer	0.142 mg/kg
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	162 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une ventilation locale ou d'autres systèmes de contrôle techniques sont recommandés pour maintenir les concentrations des vapeurs inférieures aux limites. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Mesures de protection individuelle

- Généralités :** Les gants doivent être portés pour tout travail salissant. Les vêtements de protection tels que tablier / combinaison doivent être portés quand le risque de salissure est si important que des vêtements de travail classiques ne protégeraient pas correctement la peau d'un contact avec le produit. Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition.
- Mesures d'hygiène :** Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés ainsi qu'avant de manger, de fumer, d'aller à la salle de bain, de même qu'à la fin de la journée.
- Protection des yeux/du visage :** Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection des mains : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés. La qualité des gants de protection chimique doit être choisie en fonction des concentrations spécifiques au poste de travail et de la quantité de substances dangereuses.
 Comme les conditions de travail actuelles sont inconnues. Contacter les fournisseurs de gants afin de trouver le type approprié. Ci-dessous les types de gants pouvant être utilisés d'une manière générale:

Recommandé: Gants Silver Shield / Barrier / 4H, alcool polyvinyle (PVA), Viton®
À porter éventuellement: caoutchouc butyle (>0.5 mm)
Exposition de courte durée: caoutchouc nitrile (>0.3 mm), caoutchouc néoprène (>0.1 mm), caoutchouc naturel (latex) (>0.4 mm), chlorure de polyvinyle (PVC), caoutchouc nitrile (>0.1 mm), caoutchouc butyle (>0.3 mm)
- Protection corporelle :  Équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
Porter un vêtement de protection approprié.
Tablier résistant aux produits chimiques.
- Protection respiratoire :  Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Si les zones de travail ont une ventilation insuffisante: Quand le produit est appliqué par les moyens qui ne produiront pas d'aérosol comme la brosse ou le rouleau, porter un masque équipé d'un filtre à gaz de type A, couvrant la moitié ou totalement le visage, lors du ponçage utiliser un filtre à particules de type P. (EN140) Utiliser uniquement un appareil de protection respiratoire approuvé ou certifié ou son équivalent.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide.
- Couleur : Blanc
- Odeur : Semblable au solvant
- pH : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
- Point de fusion/point de congélation : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
- Point d'ébullition/intervalle d'ébullition : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
- Point d'éclair : Vase clos: 105°C (221°F)
- Taux d'évaporation : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
- Inflammabilité : Très inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique.
Légèrement inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : chaleur.
- Pression de vapeur :
- | Nom des composants | Pression de vapeur à 20 °C | | | Pression de vapeur à 50 °C | | |
|---|----------------------------|--------|---------|----------------------------|-----|---------|
| | mm Hg | kPa | Méthode | mm Hg | kPa | Méthode |
|  alcool benzylique | 0.05 | 0.0067 | | | | |
- Densité de vapeur :  Non disponible.
- Densité relative : 1.27 g/cm³
- Coefficient de partage (Log K_{ow}) : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
- Température d'auto-inflammabilité :
- | Nom des composants | °C | °F | Méthode |
|---|-----|-------|---------|
|  alcool benzylique | 436 | 816.8 | |
- Température de décomposition : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
- Viscosité : Danger par aspiration (H304) Non classé. Test non approprié en raison de la nature du produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Propriétés explosives :	Légèrement explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur.
Propriétés comburantes :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

9.2 Autres informations

Solvant(s) % en poids :	Moyenne pondérée: 25 %
Eau % en poids :	Moyenne pondérée: 0 %
Teneur en COV :	68.7 g/l
Teneur en COT :	Moyenne pondérée: 62 g/l
Solvant Gaz :	Moyenne pondérée: 0.07 m³/L

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.

Légèrement réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières réductrices et les substances organiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Quand exposé à de hautes températures, peut produire des produits de décomposition dangereux:

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone oxydes d'azote oxyde/oxydes de métal

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes,

évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'inhalation d'une substance corrosive peut avoir des effets sur la santé tels que brûlures, toux et dans des cas extrêmes, dyspnée ou perte de conscience avec un risque de lésions pulmonaire. Brûlure de la peau et des muqueuses. En cas d'éclaboussures dans les yeux, le liquide peut causer des dégâts irréversibles. L'ingestion accidentelle peut causer des brûlures de la bouche, de l'œsophage et de l'estomac. Les symptômes incluent des vomissements sanglants, état de choc et la perte de conscience.

Un contact direct de cette substance avec l'œil peut causer des dommages irréversibles, incluant la cécité.

Toxicité aiguë

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat	Dosage / Exposition	Effets
alcool benzylique	Rat - Voie orale - DL50	1230 mg/kg	Effets toxiques: Nerf périphérique et sensation - Paralysie flasque sans anesthésie (généralement blocage neuromusculaire) Poumon, thorax ou respiration - Dyspnée
dioxyde de titane	Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards	>4178 mg/m ³ [4 heures]	
bis(isopropyl)naphthalène	Rat - Voie orale - DL50	>5000 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Lapin - Voie cutanée - DL50	>5000 mg/kg	
	Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards	>6.8 mg/l [4 heures]	
	Rat - Voie orale - DL50	>4000 mg/kg	
	Rat - Voie cutanée - DL50	>4000 mg/kg	
	Rat - Voie orale - DL50	1200 mg/kg	
acide salicylique	Rat - Voie orale - DL50	2169 mg/kg	
	Lapin - Voie cutanée - DL50	1465 mg/kg	
	Rat - Voie orale - DL50	891 mg/kg	Effets toxiques: Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale) Poumon, thorax ou respiration - Dyspnée Poumon, thorax ou respiration - Dépression respiratoire
	Rat - Voie cutanée - DL50	>2000 mg/kg	
	Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards	>0.9 mg/l [1 heures]	
hexaglycérine	Rat - Voie orale - DL50	14100 mg/kg	

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale mg/kg	Voie cutanée mg/kg	Inhalation (gaz) ppm	Inhalation (vapeurs) mg/l	Inhalation (poussières et brouillards) mg/l
Hempel's Curing Agent 95078	1101.0				
reaction products of Isophorone diamine and, BADGE and, 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,, phenyleneoxymethylene)]bisoxirane	500				
alcool benzylique	1200				
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	1200				
acide salicylique	891				
hexaglycérine	14100				

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
alcool benzylique	Lapin - Yeux - Nécrose visible		
dioxyde de titane	Lapin - Peau - Faiblement irritant		
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Humain - Peau - Faiblement irritant		
	Lapin - Yeux - Irritant puissant	Durée du traitement/de l'exposition: 72 heures	Quantité/concentration appliquée: 300 Micrograms Intermittent
	Lapin - Peau - Irritant puissant	Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures	Quantité/concentration appliquée: 50 Micrograms
acide salicylique	Lapin - Yeux - Irritant puissant	Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures	Quantité/concentration appliquée: 2 milligrams
	Humain - Peau - Irritant moyen	Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures	Quantité/concentration appliquée: 30 pph

Sensibilisant

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Effets mutagènes

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Cancérogénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Toxicité pour la reproduction

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
AUCUN EFFET connu selon notre base de données.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
AUCUN EFFET connu selon notre base de données.			

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
bis(isopropyl)naphthalène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :  Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Autres informations : AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
 alcool benzylique	Aiguë - CL50	Poisson	460 mg/l [96 heures]
	Aiguë - CE50	Daphnie	230 mg/l [48 heures]
	Aiguë - CI50	Algues	770 mg/l [72 heures]
dioxyde de titane	Aiguë - CL50	Poisson	>100 mg/l [96 heures]
	Aiguë - CL50	Daphnie	>100 mg/l [48 heures]
bis(isopropyl)naphthalène	Aiguë - NOEC	Daphnie	0.013 mg/l [21 jours]
	Aiguë - CL50	Daphnie	1.7 mg/l [48 heures]
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl) phénol	Aiguë - CE50	Algues	84 mg/l [72 heures]
	Aiguë - CL50	Poisson	175 mg/l [96 heures]

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat
 Reaction products of Isophorone diamine and, BADGE and, 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4, phenyleneoxymethylene)]bisoxirane alcool benzylique	OECD Biodégradabilité facile - Essai du MITI modifié (I)	0% [28 jours] - Non facilement
	OECD Biodégradabilité facile - Essai de disparition du COD	92 - 96% [14 jours] - Facilement
	OECD Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	95 - 97% [21 jours] - Facilement
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl) phénol		4% [28 jours] - Non facilement
amide wax		<70% [28 jours] - Non facilement
acide salicylique		100% [14 jours] - Facilement
hexasglycérine	OECD Biodégradabilité intrinsèque : essai Zahn-Wellens/EMPA	100% [28 jours] - Facilement

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Reaction products of Isophorone diamine and, BADGE and, 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,,phenyleneoxymethylene)]bisoxirane alcool benzylique 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol amide wax acide salicylique hexaglycérine			Non facilement Facilement Non facilement Non facilement Facilement Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogKoe	FBC	Potentiel
alcool benzylique bis(isopropyl)naphthalène 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol acide salicylique hexaglycérine	0.87 6.081 0.219 2.21 - 2.26 -0.47	1.37 1800 - 6400 - - <1	Faible Élevée Faible Faible Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

Nom du produit/composant	logKoc	Koc
alcool benzylique 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol acide salicylique hexaglycérine	1.1 2.72 1.58 1.22	12.6442 525.589 37.6361 16.5101

Résultats des évaluations PMT et vPvM

Nom du produit/composant	PMT	P	M	T	vPvM	vP	vM
Reaction products of Isophorone diamine and, BADGE and, 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,,phenyleneoxymethylene)]bisoxirane alcool benzylique dioxyde de titane bis(isopropyl)naphthalène 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol amide wax acide salicylique hexaglycérine	No No No No No No No	No No No No No No No	No Yes No Yes No Yes Yes	No No No No No Yes Yes	No No No No No No No	No No No No No No No	No Yes No No No Yes Yes

Mobilité : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit/composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Reaction products of Isophorone diamine and, BADGE and, 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,,phenyleneoxymethylene)]bisoxirane alcool benzylique dioxyde de titane bis(isopropyl)naphthalène 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol amide wax acide salicylique hexaglycérine	No No No No No No No	No No No No No No No	No No No No No No No	No No No No No Yes Yes	No No No No No No No	No No No No No No No	No No No No No No No

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Reaction products of Isophorone diamine and, BADGE and, 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,,phenyleneoxymethylene)] bisoxirane	No	No	No	No	No	No	No
alcool benzylique	No	No	No	No	No	No	No
dioxyde de titane	No	No	No	No	No	No	No
bis(isopropyl)naphthalène	No	No	No	No	No	No	No
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	No	No	No	No	No	No	No
amide wax	No	No	No	No	No	No	No
acide salicylique	No	No	No	Yes	No	No	No
hexaglycérine	No	No	No	Yes	No	No	No

Conclusion/Résumé :  Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

 Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ce produit est référencé comme Dangereux par la directive de l'UE sur les déchets dangereux. À évacuer conformément à la réglementation fédérale, régionale et locale en vigueur. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Récipients vides: Reconditionner ou éliminer comme les déchets spéciaux.

Catalogue Européen des Déchets : 08 01 11*

Emballage

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le transport peut être fait selon la législation nationale ou selon ADR pour le transport par route, RID pour le transport par train, IMDG pour le transport par mer, IATA pour le transport aérien.

	14.1 N° ONU ou ID	14.2 Nom d'expédition	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 GE*	14.5 Env* Informations complémentaires
Classe ADR/RID	UN3066	PEINTURE	8  	III	Oui. Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg. Code tunnel (E)
Classe IMDG	UN3066	 AINT. (bis(isopropyl)naphthalene)	8  	III	Yes. The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg. Emergency schedules F-A, S-B
Classe IATA	UN3066	 AINT	8 	III	Yes. The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.

GE* : Groupe d'emballage

Env.* : Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation - Substances extrêmement préoccupantes

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non applicable.

Autres Réglementations UE

Catégorie Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso III.

Catégorie Seveso
 : Dangereux pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. dioxyde de titane
L 461-1 à L 461-7 :

RG 25

Références : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée.

Réglementations nationales Non SGH

Nom de la liste	Nom du produit/composant	Nom sur la liste	Classification	Remarques
 Ministère du travail	dioxyde de titane	-	Carc 2	-

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

-

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes :

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
DNEL = Dose dérivée sans effet
PNEC = concentration prédite sans effet

Texte intégral des mentions H abrégées :

 H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] :	 Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
	Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
	Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
	Aquatic Chronic 4	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4
	Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
	Carc. 2	CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 2
	Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
	Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
	Repr. 2	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
	Skin Corr. 1C	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
	Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
	Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
TOXICITÉ AIGUË (orale)	Méthode de calcul
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE	Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE	Méthode de calcul
SENSIBILISATION CUTANÉE	Méthode de calcul
TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE	Méthode de calcul

Avis au lecteur

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Les modifications de données ou de contenu avec la précédente version sont indiquées par un triangle dans le coin supérieur gauche de la zone modifiée.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et les réglementations tant nationales que communautaires. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences d'hygiène et sécurité ainsi qu'environnementale relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementation locales.

Hempel's Curing Agent 95078

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Peinture en intérieur par des professionnels au trempé ou avec pinceau, rouleau, couteau à mastic etc., avec ventilation améliorée ou ventilation par aspiration localisée

Ces informations de sécurité sont liées au : Peinture professionnelle à basse puissance, environnement quasi-industriel - Niveau I
HMP I/PW 02a

Secteurs d'utilisation : Utilisations industrielles - Utilisations professionnelles

Catégorie(s) de produits : Revêtements et peintures, solvants, décapants

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en intérieur

Champ d'application/Conditions de traitement : Présume qu'un bon niveau de gestion d'hygiène et de sécurité a été mis en place.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité contributrice	Catégorie (s) de processus	Durée maximum	Ventilation		Respiratoire	Œil	Mains
			Type et renouvellements d'air par heure				
Préparation de matériel d'application	PROC05	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08b	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application industrielle de revêtements par d'autres moyens que la pulvérisation	PROC10	Plus de 4 heures	Ventilation par aspiration localisée	Se référer à la norme technique adaptée	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec un facteur de protection caractéristique d'au moins 10.	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08b	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.

Hempel's Curing Agent 95078

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Peinture en intérieur par des professionnels au pinceau ou au rouleau, avec une bonne ventilation générale (portes/fenêtres ouvertes)

Ces informations de sécurité sont liées au : Peinture professionnelle, pinceau/rouleau intérieur - Niveau I
CEPE / HMP PW 04a

Secteurs d'utilisation : Utilisations professionnelles

Catégorie(s) de produits : Revêtements et peintures, solvants, décapants

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en intérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité contributrice	Catégorie (s) de processus	Durée maximum	Ventilation		Respiratoire	Œil	Mains
			Type et renouvellements d'air par heure				
Préparation de matériel d'application	PROC05	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08a	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application professionnelle de revêtements au pinceau ou au rouleau	PROC10	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08a	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.

Hempel's Curing Agent 95078

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Peinture en extérieur par des professionnels au trempé ou avec pinceau, rouleau, couteau à mastic etc.

Ces informations de sécurité sont liées au : Peinture professionnelle, pinceau/rouleau extérieur - Niveau I
CEPE / HMP PW 06a

Secteurs d'utilisation : Utilisations professionnelles

Catégorie(s) de produits : Revêtements et peintures, solvants, décapants

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en extérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité contributrice	Catégorie (s) de processus	Durée maximum	Ventilation		Respiratoire	Œil	Mains
			Type et renouvellements d'air par heure				
Préparation de matériel d'application	PROC05	Plus de 4 heures	En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08a	Plus de 4 heures	En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application professionnelle de revêtements au pinceau ou au rouleau	PROC10	Plus de 4 heures	En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Plus de 4 heures	En extérieur	3 - 5	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Plus de 4 heures	En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08a	Plus de 4 heures	En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.

Hempel's Curing Agent 95078

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Peinture en extérieur par des professionnels au trempé ou avec pinceau, rouleau, couteau à mastic etc.

Ces informations de sécurité sont liées au : Peinture professionnelle à basse puissance, environnement quasi-industriel - Niveau I
HMP I/PW 06a

Secteurs d'utilisation : Utilisations industrielles - Utilisations professionnelles

Catégorie(s) de produits : Revêtements et peintures, solvants, décapants

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en extérieur

Champ d'application/Conditions de traitement : Présume qu'un bon niveau de gestion d'hygiène et de sécurité a été mis en place.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité contributrice	Catégorie (s) de processus	Durée maximum	Ventilation		Respiratoire	Œil	Mains
			Type et renouvellements d'air par heure				
Préparation de matériel d'application	PROC05	Plus de 4 heures	En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08b	Plus de 4 heures	En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application industrielle de revêtements par d'autres moyens que la pulvérisation	PROC10	Plus de 4 heures	En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Plus de 4 heures	En extérieur	3 - 5	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Plus de 4 heures	En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08b	Plus de 4 heures	En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.